

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Attendu que les syndics des écoles dissidentes de la municipalité de Bolton-Ouest, dans le comté de Brome, ont laissé passer une année sans avoir d'écoles dans leur dite municipalité, qu'ils ne mettent pas la loi scolaire à exécution, et ne prennent aucune mesure pour avoir des écoles, conformément à la loi, en conséquence, je donne avis qu'après trois publications consécutives dans la *Gazette Officielle de Québec*, je recommanderai au Lieutenant-Gouverneur en conseil, que la corporation des syndics des dites écoles dissidentes pour la dite municipalité de Bolton-Ouest soit déclarée dissoute dans le délai indiqué par la loi.

GEDEON OUMET,
Surintendant.

Québec le 26 mars 1892.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, en date du 26 mars dernier (1892), de nommer MM. Patrick Moore, Antoine Morin, Baptiste Stemmeth, Philippe Paradis et Martin Daley, commissaires d'écoles pour la municipalité de Sainte-Philomène d'Egan, dans le comté d'Ottawa.—*Gazette officielle*, 2 avril courant.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 26 mars dernier (1892), de détacher de la municipalité de Saint-François, comté de Montmagny, les lots depuis et y compris le No 310 jusqu'à 356 inclusivement, du cadastre officiel de la dite paroisse de Saint-François, et les annexer pour les fins scolaires à la municipalité de Saint-Raphaël, comté de Bellechasse.

Cette annexion ne prendra effet que le premier de juillet prochain (1892).—*Gazette officielle* 2 avril courant.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Dissolution de la dissidence de "Standon," dans le comté de Dorchester

Ordre en conseil du 26 mars

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR en conseil, d'ordonner qu'attendu que les syndics dissidents de la municipalité de Standon, dans le comté de Dorchester, ont laissé passer une année sans avoir une école, soit dans leur propre municipalité, soit conjointement avec d'autres syndics dans une municipalité voisine, et qu'il n'ont pas

mis la loi scolaire à exécution, et ne prennent aucune mesure pour avoir des écoles, et de déclarer que la corporation des syndics des écoles dissidentes pour la dite municipalité de Standon, dans le dit comté de Dorchester, est dissoute, et elle est par les présentes dissoute, en conformité au statut en tel cas fait et pourvu.—*Gazette officielle*, 2 avril courant.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 26 mars dernier (1892), d'ériger en municipalité scolaire distincte, sous le nom de "Saint-Désiré du Lac Noir," la nouvelle paroisse de ce nom, située dans le comté de Mégantic, avec les mêmes limites qui lui sont assignées comme telle municipalité.

Cette érection ne prendra effet que le 1er juillet prochain (1892).—*Gazette officielle*, 2 avril dernier.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 26 mars dernier (1892), de détacher le lot vingt et un et les trois-quarts est du lot vingt-deux, dans le septième rang du canton de Hull, comté d'Ottawa, de la municipalité scolaire dissidente de Saint-Etienne de Chelsea, même comté d'Ottawa, et les annexer à la municipalité scolaire de Hull, dans le même comté.—*Gazette officielle* 26 avril courant.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

AVIS.

Eriger en municipalité scolaire, sous le nom de "Rivière au Doré," le canton Dufferin, comté du Lac Saint-Jean, avec les mêmes limites qui lui sont assignées comme tel canton.—*Gazette officielle* 2 avril courant.

Avis de demande d'érection de municipalités scolaires.

Détacher de la municipalité scolaire de Saint-Germain de Grantham, dans le comté de Drummond, les lots Nos 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11 et 12, des sixième et septième rangs du canton de Grantham, et les ériger en municipalité scolaire, sous le nom de "Village de Saint-Germain de Grantham," à compter du premier juillet prochain.

GÉDÉON OUMET,
Surintendant.

31 mars 1892.